



AAs
DOMICILE
PAYS DE MORLAIX

Association Loi 1901

1 – Présentation de l'association

- a) Présentation générale
- b) Les Pôles d'activités

2 – Les usagers en situation d'handicap d'origine psychique

- a) Origine de la demande
- b) Le rôle de l'aide à domicile et les difficultés
- c) Les difficultés des intervenants à domicile face aux malades psychiques

3 – Conclusion

Le témoignage d'un stagiaire

1 – Présentation de l'association



Aide
Soins
Services



à domicile

As DOMICILE

Rue Yves Prigent - ZA la Boissière
29600 MORLAIX

Tél : 02.98.63.41.99 Fax 02.98.88.85.63

Email : contact@asdomicile.com

Site internet : www.asdomicile.com

Président : Patrice DUMAS - Trésorière : Marie-Ange CROM

Directrice : Françoise GAONACH

Email : direction@asdomicile.com

Association Loi 1901 créée en Janvier 1961

Habilitation à l'aide sociale

Numéro de SIRET : 777 574 567 000 31 Code APE : 8810 A

Agrement Qualité N° SAP 777574567



Présentation Générale

Nous vous accueillons en nos locaux
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30
Et le samedi : 9h - 12h



Rue Yves Prigent ZA de la Boissière
MORLAIX



9 Boulevard Saint Martin
ST MARTIN DES CHAMPS



Union Nationale de
et des Services

Membre du Réseau national UNA : Union Nationale de l'aide, des soins et des services aux personnes.



Membre du GCSMS : ORORES Bretagne : Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale.

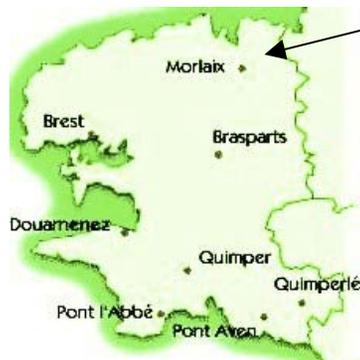
Union Nationale de l'aide, des soins et des services aux personnes

Membre du Collectif ALLIANCE Collectif d'associations d'Aide à Domicile en Finistère.

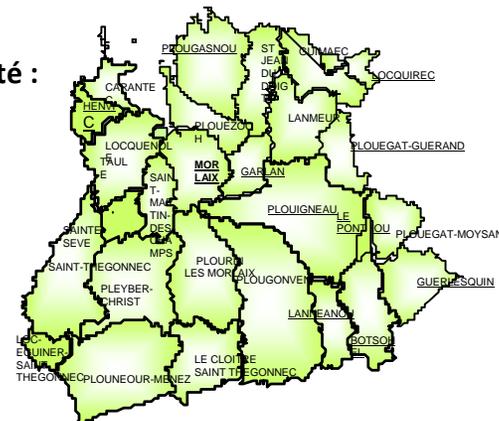
Membre du Groupement Gérontologique du Pays de Morlaix.

Situation géographique et zone d'intervention

Finistère



MORLAIX Communauté : 28 Communes





**Pôle d'Aide et
d'Accompagnement à Domicile
SAAD autorisé Conseil Général**

Morlaix Communauté
Service du « SPASAD »
663 bénéficiaires
Personnes Agées – Handicapées
Budget : 1 710 000 €

Responsable de service
Assistante sociale
Assistants techniques
Agents à domicile
Employés à Domicile
Auxiliaires de vie sociale

Pôle Services à la Personne

Assistance au Particulier Employeur
Services de ménage & de confort
Assistance personnelle à domicile
Garde d'enfants
Jardinage bricolage
Portage repas
Assistance informatique
Téléassistance

880 Clients Tout public
Budget : 835 290 €

Responsable de service
Assistante sociale
Assistants techniques
Conseillers techniques
Employés d'entretien/espaces
verts
Agents à domicile
Employés à Domicile
Auxiliaires de vie sociale
Gardes de nuit
Assistants de vie aux familles

Pôle Santé

Accueil de jour Autonome

10 places autorisées
Budget : 200 000€

Soins Infirmiers à Domicile

Service du « SPASAD »
44 places autorisées
Personnes Agées Handicapées
Budget : 693 450 €

Chef de service
Infirmiers
Médecin
Psychologue
Aides soignants
Aide-médico-psychologiques

a) Présentation générale

Président : **Patrice Dumas**

Directrice : **Françoise Gaonach**

Le personnel

As DOMICILE, c'est **235 personnes** au service des usagers dans l'intervention et la coordination qui constituent un groupe homogène d'intervention et de gestion.

Les zones d'interventions

Le service d'aide et
d'accompagnement à
Domicile



Autorisé par le Conseil
Général

- 663 usagers dans le service
dont 29% de personnes de
moins de 60 ans

Morlaix Communauté
(28 communes)

2 – Les usagers en situation d'handicap d'origine psychique

a) Origine de la demande :

1- la personne ou son entourage

Une visite à domicile est organisée par l'assistante sociale de ou le responsable de service l'association avec la présence éventuelle d'un partenaire en charge de la situation.

Cette visite permet de :

- Mesurer les attentes et les besoins
- Déterminer les moyens financiers et orienter en fonction de l'âge de la personne et selon les modes de financements le cas échéant.
 - Tel que caisses de retraite, mutuelles, conseil général : via l'aide sociale ou le

Après ce type prise en charge financière, le service qui détermine avec l'utilisateur son plan d'aide personnalisé et sa mise en œuvre.

a) Origine de la demande :

2 – plan d'aide par la MDPH

- suite à l'élaboration du projet de vie initial, le service reçoit le plan d'aide personnalisé et organise une visite à domicile afin de déterminer les attentes et les besoins

b) Le rôle de l'aide à domicile : pivot au quotidien avec le médecin traitant

➤ **L'entretien du cadre de vie**

- tâches ménagères
- incitation à la participation de l'utilisateur

L'aide à domicile intervient dans l'entretien du logement et du linge. Elle fait participer l'utilisateur aux tâches ménagères et exerce un rôle d'apprentissage afin de le rendre autonome dans l'accomplissement de certaines tâches.

➤ **L'aide à la personne**

- hygiène corporelle et aide à la toilette
- Préconisations alimentaire

L'aide à domicile réalise un travail sur l'hygiène corporelle (stimulation à se laver, se raser, changer de vêtements etc.). Elle aide également à la toilette et à l'habillage...

Elle accompagne l'utilisateur pour l'élaboration des menus, aide la personne à établir sa liste de courses et prépare éventuellement les repas.

➤ **L'accompagnement**

L'aide à domicile accompagne l'utilisateur aux courses, l'aide dans la gestion de son compte alimentaire si besoin et le guide dans les démarches administratives et techniques (payer les factures, prise de rendez-vous etc.)

➤ **Transmission des informations et coordination avec d'autres partenaires**

c) Les difficultés des intervenants à domicile face aux malades psychiques

- Comment dépasser ses préjugés et ses peurs ?
- Comment accepter un public avec des normes de vie différentes ?
 - Les réunions d'équipe
 - Les réunions avec la psychologue
 - Les rencontres avec les responsables de service
 - L'appui de l'équipe administratif en cas de difficultés

- Quel comportement adopter face à l'agressivité et aux addictions ?
- Comment accepter le sentiment d'échec face aux manques de résultats ou au refus de l'utilisateur lors des interventions ?
 - Le retour de l'intervenant habituel et le maintien dans la continuité
 - Le changement d'intervenant
 - La suspension momentanée des interventions
 - La réévaluation de la situation à 1 mois

3) La conclusion

Le témoignage d'un stagiaire

- Dans le cadre de ma formation, j'ai accompagné une auxiliaire de vie, exerçant depuis de nombreuses années chez les personnes ayant des maladies psychiques. Ces personnes sont généralement des personnes isolées. Elles ont perdu certains repères (faire leur toilette, le changement de vêtement ou encore tirer la chasse d'eau après avoir été aux WC) d'où la nécessité de mettre en place une aide pour les stimuler dans les actes de la vie quotidienne.
- Lors de mes deux demi-journées d'intervention, nous avons effectué plusieurs tâches comme le ménage, l'entretien des sanitaires, la cuisine et la vaisselle, ainsi que les courses. Ces différentes tâches sont réalisées en partenariat avec les usagers (hormis lorsque l'utilisateur a des difficultés, comme par exemple faire les courses. Dans ce cas, l'auxiliaire de vie fait, en collaboration avec l'utilisateur, une liste de courses et va ainsi les chercher, seule).
- Les rôles des aides à domicile, auprès de ces personnes, n'est pas seulement d'effectuer des tâches ménagères. Elles apportent un soutien et accompagnent les usagers vers l'extérieur. Ces personnes ont besoin de communiquer, d'avoir un échange avec des personnes extérieures. Néanmoins, il est important de conserver une barrière professionnel-utilisateur dans les relations, car dans le cas d'un refus, celui-ci risque de ne pas le comprendre et le refus pourrait être mal perçu, entraînant des complications dans leurs rapports (et notamment le rapport de confiance).

Pour plus d'informations...

Le site internet : www.asdomicile.com

